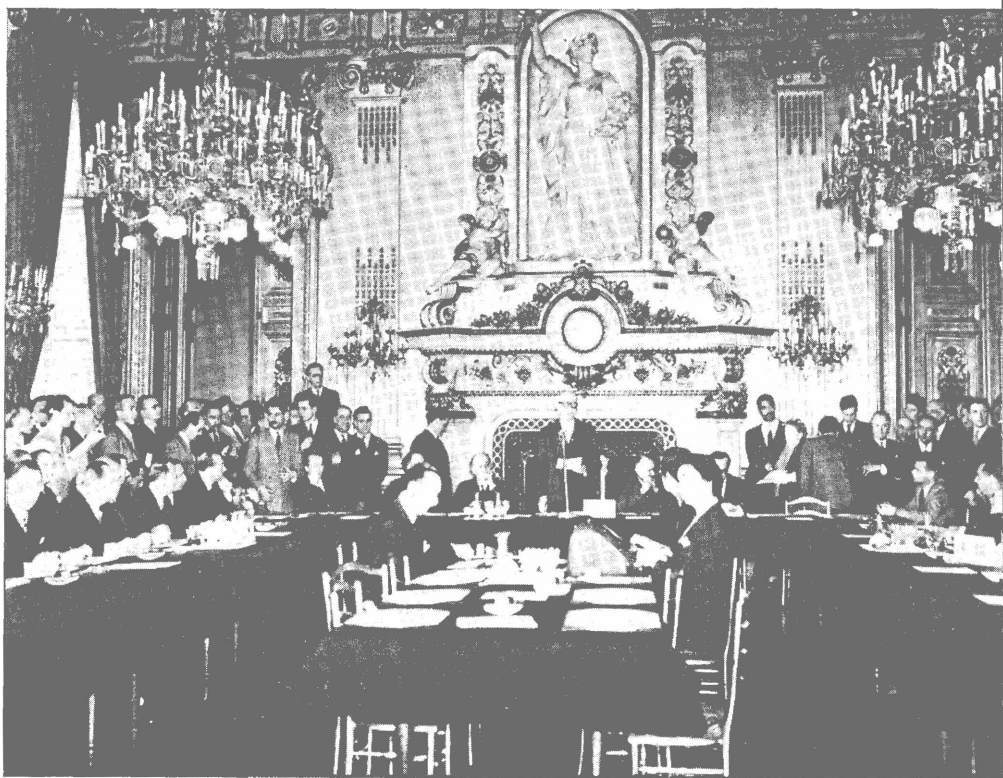


# COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

XX<sup>e</sup> anniversaire  
de la déclaration  
de Robert Schuman



Mai 1950 - Mai 1970



# COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

XX<sup>e</sup> anniversaire  
de la déclaration  
de Robert Schuman

Mai 1950 — Mai 1970



**La déclaration  
de M. Robert Schuman**

**du 9 mai 1950**



*La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.*

*La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant, depuis plus de vingt ans, le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.*

*L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes — créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée: l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.*

*Dans ce but, le gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité, mais décisif:*

*Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.*

*La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.*

*La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.*

*Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles: le développement du continent africain.*

*Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit*

*le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.*

*Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.*

*Pour poursuivre la réalisation des objectifs ainsi définis, le gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations sur les bases suivantes:*

*La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides: la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité: la fourniture, à des conditions identiques, du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents: le développement de l'exportation commune vers les autres pays: l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre de ces industries.*

*Pour atteindre ces objectifs à partir des conditions très disparates dans lesquelles sont placées actuellement les productions des pays adhérents, à titre transitoire, certaines dispositions devront être mises en œuvre, comportant l'application d'un plan de production et d'investissements, l'institution de mécanismes de péréquation des prix, la création d'un fonds de reconversion facilitant la rationalisation de la production. La circulation du charbon et de l'acier entre les pays adhérents sera immédiatement affranchie de tout droit de douane, et ne pourra être affectée par des tarifs de transport différentiels. Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.*

*A l'opposé d'un cartel international tendant à la répartition et à l'exploitation des marchés nationaux par des pratiques restrictives et le maintien de profits élevés, l'organisation projetée assurera la fusion des marchés et l'expansion de la production.*



# Discours

de M. Robert Schuman,  
à l'Assemblée consultative  
du Conseil de l'Europe,  
le lundi 10 décembre 1951

(extraits)



Nous en sommes encore au stade des déboires initiaux et des échecs apparents qui n'autorisent jamais le découragement, mais justifient parfois une impatience salutaire; comme les lois de la nature, les idées vraies finissent par être reconnues et utilisées. Nos insuffisances, notre manque de courage et nos passions sont responsables du retard de leur découverte et de leur mise en valeur.

Il serait injuste autant que dangereux de méconnaître les difficultés de l'intégration de l'Europe. Nous devons les faire comprendre — et vous l'avez fait — à nos amis américains. Il est plus facile d'émanciper des territoires pleinement évolués et de les constituer en États indépendants, soit par la consécration juridique de cette évolution, soit même par un acte révolutionnaire, que d'amener des États souverains, jouissant depuis des siècles d'une indépendance complète, à abandonner volontairement une fraction de cette indépendance au profit d'une autorité supranationale, fédérale ou autre. Lorsque la routine et la liberté sont complices, la résistance qu'elles sont susceptibles d'opposer aux novateurs est redoutable. Jusqu'ici, dans le passé, elles n'ont cédé que devant la force des affinités ethniques, des aspirations d'une nation qui se forme ou se reconstitue. █

Nous sommes ainsi en présence d'un problème entièrement nouveau, qui est d'une envergure exceptionnelle.

Je n'ai à vous dire ni la nécessité ni l'urgence qu'il y a à unir les peuples européens. Vous ne seriez pas ici si vous n'en étiez déjà convaincus. Seuls les objectifs immédiats de cette unification, les méthodes à employer et peut-être le rythme des réformes donnent lieu à des divergences parmi vous.

Il ne faut pas oublier, Mesdames, Messieurs, que la situation à laquelle nous devons porter remède, si elle fortifie en nous la conviction de la nécessité d'entreprendre et la volonté de réussir, complique en même temps notre tâche.

Nous n'avons jamais douté de la nécessité d'une intégration politique. Déjà notre déclaration du 9 mai 1950, proposant la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, a envisagé, comme aboutissement final, la constitution d'une fédération européenne, sans qu'il soit nécessaire de donner à ce mot « fédération » la stricte signification qu'il a dans le vocabulaire juridique.

Si on s'engage dans cette voie, une infinité de nuances et d'étapes sont possibles. Il faudra faire un choix d'un commun accord. L'essentiel, Mesdames, Messieurs, est de commencer et de se mettre à l'œuvre.

Notre intérêt à tous est de réussir, de réussir les expériences concrètes que nous tentons. C'est ainsi que nous convaincrions le mieux nos amis, britanniques ou autres, encore réticents mais accessibles à la persuasion.

Pour réussir, il nous faudra beaucoup de ténacité et de patience, et cela au moins autant à l'intérieur de nos pays que dans les négociations entre les gouvernements eux-mêmes. Mais quel que soit le résultat que nous obtiendrons, le problème de l'unification de l'Europe est posé. Il ne pourra plus être éludé. Si jamais nous nous révélions actuellement impuissants à le résoudre à cause de nos hésitations, les événements et les aspirations de nos peuples se chargeraient de nous arracher les résolutions nécessaires.

Faute de nous décider à temps, Mesdames, Messieurs, nous risquons cependant de manquer pour l'Europe et pour nos pays la dernière chance de salut. Qui voudrait, je vous le demande, se charger d'une telle responsabilité?

# CÉRÉMONIE

du XX<sup>e</sup> anniversaire  
de la déclaration  
de Robert Schuman

Mai 1950 — Mai 1970

\*

Commission des  
Communautés européennes

en collaboration avec

l'Association internationale  
des amis de Robert Schuman

5 mai 1970



ROBERT  
SCHUMAN  
VORKÄMPFER DES  
VEREINigten EUROPAS  
1986-1983

# Allocution

de M. Jean Rey,  
président  
de la Commission des  
Communautés européennes





Nous voici réunis pour commémorer le vingtième anniversaire de la déclaration que Robert Schuman a faite le 9 mai 1950 et dont est issue la grande construction politique communautaire qui remplit l'occident de l'Europe.

Je voudrais tout d'abord remercier toutes les autorités qui ont bien voulu s'associer à cette célébration et particulièrement les présidents ou représentants des autres institutions européennes, Monsieur Pierre Harmel, président du Conseil, Monsieur Robert Lecourt, président de la Cour de justice, et Monsieur Scarascia-Mugnozza, président de la commission politique du Parlement européen, représentant ici Monsieur le président Scelba, malheureusement empêché.

Je voudrais également saluer la présence de Monsieur Alain Poher, président du sénat de la République française, qui est ici en sa qualité de président de l'association internationale des amis de Robert Schuman, association qui s'est jointe à nous pour organiser en commun les cérémonies de ce jour.

Je voudrais aussi remercier de sa présence Monsieur Walter Hallstein, président du Mouvement européen qui, pendant tant d'années, a exercé avec autorité et prestige la présidence de la Commission de la Communauté économique européenne.

Mais chacun comprendra que je me tourne particulièrement en ce vingtième anniversaire vers l'homme qui était là, à Paris, le 9 mai 1950; qui avait été l'initiateur de cette grande entreprise et qui n'a pas cessé depuis lors de consacrer ses énergies, son talent et sa vision de l'avenir à cette grande œuvre, successivement comme négociateur du traité de Paris, comme président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et actuellement comme président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe et auquel va, en ce moment, notre respect et notre gratitude, j'ai nommé Monsieur Jean Monnet.

\*

Lorsque l'on voit tout ce qui est sorti de la déclaration du 9 mai 1950 on ne peut manquer d'être frappé de l'audace et du courage avec lequel le ministre des affaires étrangères de France a pris la responsabilité de cette immense aventure. Robert Schuman, homme modeste, peu avide de publicité, mais doué d'un grand courage intellectuel, avait compris que le moment était venu de tenter de sceller la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Né à Luxembourg, ayant personnellement vécu dans une région contestée et ayant profondément souffert de l'antagonisme existant entre ces deux grands pays européens, homme de foi croyant à la supériorité des idées sur les intérêts et convaincu qu'en définitive ce sont les idées qui mènent le monde, il n'a pas hésité à prendre la responsabilité politique de ce qui, au départ, apparaissait, ainsi qu'il l'a dit lui-même, comme un saut dans l'inconnu, mais qui allait devenir la base de tout l'effort d'unification du continent européen.

Nous ne savons pas ce qu'il penserait aujourd'hui, s'il était encore parmi nous, des résultats qui ont été atteints, nous ne savons pas s'il serait satisfait du présent ou impatient de l'avenir. Mais nous savons ce que nous penserions nous-mêmes si par malheur, nous nous trouvions encore dans une de ces périodes de crise qui ont marqué et parfois trop ralenti la construction européenne, et si nous célébrions cette journée dans une atmosphère de malaise ou de division politique.

Heureusement il n'en est rien. L'Europe vient de faire dans ces derniers mois de grands pas en avant; la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement à La Haye a mis fin aux difficultés politiques de ces dernières années; la période de transition du traité de Rome est actuellement achevée, la Communauté s'est engagée dans une nouvelle période de son existence où il lui est maintenant possible d'entreprendre des tâches de longue haleine, telle que la construction d'une véritable union économique et monétaire et la reprise des efforts vers l'élargissement de la Communauté. Aussi est-ce avec un sentiment de plus grande confiance que nous pouvons regarder les tâches qui nous attendent dans l'avenir.

Les orateurs qui vont me succéder à cette tribune ne manqueront pas de souligner les divers aspects de l'œuvre considérable accomplie dans ces vingt années. On ne s'étonnera pas que le président de la Commission des Communautés européennes en mette particulièrement en évidence les aspects institutionnels.

Car ce que Robert Schuman a proposé il y a vingt ans, ce n'est pas seulement une nouvelle vision des problèmes politiques, économiques et sociaux

de l'Europe; c'est aussi la création de moyens institutionnels originaux, sans précédent sur le continent européen, et permettant aux idées de se traduire dans des faits.

Car c'est bien là l'originalité de nos Communautés: parmi toutes les grandes organisations européennes, qui ont rendu des services qu'on ne saurait minimiser, seules les Communautés ont été en mesure de construire des politiques communes, parce qu'elles en avaient les moyens institutionnels.

Les mêmes hommes qui, dans d'autres cadres, n'ont pas réussi à construire une politique communautaire, ont pu y parvenir dans le cadre des Communautés parce qu'ils en avaient les moyens. Rien n'est plus éclairant à cet égard que la comparaison entre l'union économique de Benelux et les Communautés. C'est pourquoi nous soulignons, dans cette maison, combien il est important que les institutions communautaires se développent et se renforcent, car elles ont été un élément fondamental des succès remportés depuis vingt ans, et il est plus que jamais nécessaire d'y veiller au moment où la Communauté va s'élargir et comprendre un plus grand nombre de pays européens.

\*

Plus on s'éloigne de la date du 9 mai 1950, plus apparaît dans sa réelle grandeur l'initiative politique prise ce jour-là, plus il est évident qu'elle a marqué un tournant décisif dans l'unification du continent européen et dans ce que Robert Schuman lui-même appelait « une première étape de la fédération européenne ».

Si notre continent a cessé d'être une simple juxtaposition d'États souverains, mais au contraire a commencé à devenir un continent uni avec ses institutions et ses lois, s'il est maintenant imité par d'autres qui s'efforcent, à leur tour, d'entreprendre la marche vers leur unité, si aujourd'hui le monde commence à s'organiser à l'échelle des continents, c'est à la vieille Europe qu'on le doit, l'Europe ravagée pendant dix siècles par les guerres et les invasions, aujourd'hui réconciliée et s'efforçant de construire, par le rassemblement des énergies et des volontés politiques des peuples européens, un monde nouveau. Aussi, nous en sommes convaincus, la déclaration du 9 mai 1950 apparaîtra-t-elle dans l'histoire, à l'égal des grands événements politiques, comme la déclaration d'indépendance des États-Unis en 1776 ou la déclaration des Droits de l'homme en 1789, comme une des grandes dates de l'histoire du monde.



# Allocution

de M. Carlo Scarascia Mugnozza,  
président  
de la commission politique  
du Parlement européen



A l'occasion de cette cérémonie significative, j'ai tout d'abord l'agréable devoir de transmettre les salutations du président du Parlement européen, M. Scelba, qui, en visite officielle en Grande-Bretagne, m'a prié de le suppléer et de le représenter.

Je ressens donc toute la fierté de participer, au nom du Parlement européen, à une célébration qui, pour être obligatoire, n'en représente pas moins l'évocation émue d'un événement historique et l'expression d'une profonde gratitude envers l'homme qui a su deviner, mais qui a aussi trouvé la force de transformer en réalité vivante les idéaux qui étaient le tourment de son âme et la conviction de son esprit.

Et c'est précisément cette capacité de traduire ces conceptions idéales en institutions efficaces qui fut le mérite du président Schuman, dont nous évoquons tous aujourd'hui le souvenir à l'occasion de cette cérémonie sobre mais solennelle.

Aussi, tout en célébrant le vingtième anniversaire de la déclaration, notre intention n'est pas de rappeler simplement les nobles thèses qu'elle soutient, mais de constater que les paroles se sont transformées en traités, en organismes internationaux mais communautaires, de conception originale, en actes concrets de coopération et d'interpénétration, en résumé en un nouveau mode d'existence qui a imprimé à l'Europe un rythme plus actif et une espérance plus fervente.

C'est dans ce cadre que s'insère notre Parlement, premier exemple d'une institution parlementaire européenne représentant les peuples.

Pour cette institution comme pour toutes les autres institutions communautaires, nous notons aujourd'hui bien des changements concernant l'importance politique, la structure interne et les pouvoirs d'intervention non seulement à l'égard de l'organisation communautaire, mais aussi des gouvernements et des Parlements nationaux, par rapport aux premiers pas

incertains de cette Assemblée parlementaire de la CECA, qui a eu le grand mérite de faire se rencontrer dans une même salle les représentants authentiques de nos peuples, avec des pouvoirs réels, encore que limités, d'assemblée.

Je crois pouvoir affirmer que le Parlement européen, bien qu'il soit encore, parmi les institutions communautaires, celle qui est dotée des pouvoirs les plus évanescents, n'a pris le relief et le poids qui sont aujourd'hui les siens que parce que ses membres — bien qu'émanant des Parlements nationaux par un scrutin du second degré — trouvent leur origine dans un vote libre et démocratique, représentant la plénitude de l'investiture populaire, et, par conséquent, non seulement le mandat d'agir conféré par les électeurs, mais aussi le devoir de rendre compte de ses actes, à la fois sur le plan plus strictement national et sur le plan plus ample de l'Europe.

C'est dans la pleine conscience de ses devoirs, révélatrice d'un sens profond de ses responsabilités, que le Parlement européen réclame un processus de démocratisation accéléré, qui en définitive contient en lui-même le concept du développement des institutions communautaires et du renforcement des pouvoirs exercés dans la solidarité et l'unité des orientations et des perspectives.

Telle est la raison fondamentale qui rend avant tout nécessaires des élections au suffrage universel direct, non pas pour ajouter une confirmation liturgique qui aujourd'hui fait défaut ou est estompée, mais pour assurer une validité plus authentique dans l'interprétation de la volonté populaire, une participation plus directe des citoyens européens à la gestion de notre large patrimoine spirituel et matériel, pour maintenir vivante dans la jeunesse la foi dans une idée qui, certes, n'est pas destinée à décliner, mais qui doit s'alimenter à la lumière des nouveaux modes de pensée et d'existence du monde où nous vivons et dans lequel nous sommes appelés à agir.

Au cours de vingt années, les Communautés européennes se sont consolidées et ont fait leurs preuves, et, comme l'on dit, ont réussi leur décollage, mais nous avons encore devant nous une longue route et, si vous me permettez cette affirmation, nous ne pouvons attendre que vingt autres années soient écoulées pour atteindre les objectifs découlant de ces principes, que nous rappelons aujourd'hui en ce lieu afin d'accélérer leur réalisation, et non pas certes pour nous acquitter d'un geste rituel et obligatoire qui, en pareil cas, serait vide de tout contenu positif.



C'est dans cet esprit que le Parlement européen, représentant légitime des peuples de l'Europe communautaire, entend remplir consciemment son rôle d'inspirateur, de stimulateur et de contrôleur des activités de la Commission exécutive et établir une collaboration toujours plus étroite avec le Conseil de ministres.

Nous autres, parlementaires européens, nous désirons qu'à une vision réaliste, équilibrée et harmonieuse des intérêts de nos six pays corresponde également un contenu politique de large portée, condition préalable nécessaire d'une entente et d'une unité toujours plus étroites de tous les États libres et démocratiques d'Europe.

Et puisque le président Schuman, dans sa grande clairvoyance, nous a avertis que le sort de l'Europe communautaire dépendrait des institutions qui seraient créées et des pouvoirs dont elles seraient dotées, eh bien, nous n'avons pas de difficulté à déclarer que, si l'expérience acquise devait nous inciter à juger que tel ou tel point de l'ordre existant doit être modifié et qu'il est juste de créer à la place quelque chose de neuf, nous ne manquerons pas de prendre les initiatives les plus opportunes, car nous avons la conviction profonde que l'Europe unie, telle que nous l'avons conçue, doit se faire dans l'avenir le plus immédiat ou ne se fera plus jamais.

Schuman, Adenauer, De Gasperi, avec leurs esprits vigoureux et éclairés, veillent sur les destinées de l'Europe, mais c'est à nous, leurs héritiers, qu'il incombe d'assumer l'entière responsabilité de traduire graduellement et avec continuité leurs suggestions dans les faits et de les adapter aux temps nouveaux.

Dans cette ferveur nouvelle, que nous puissions dans la volonté manifestée à la conférence au sommet de La Haye, le Parlement européen souhaite que, au-dessus de toute appréciation particulariste et de toute question de prestige national mal compris, prévale une vision sereine, mais de large portée, qui nous aide à fondre en un seul être vivant et sensible notre aspiration profonde vers la paix, le progrès, la liberté et le respect de tous les peuples.



# **Allocution**

**de M. Pierre Harmel,  
président en exercice du  
Conseil de ministres**



Comme chacun, je me souviens des temps dangereux du printemps et de l'été 1950: la paix en Europe était gravement menacée, et une guerre s'allumait en Corée.

Pour faire face à cette profonde crise surgissant moins de cinq ans après l'achèvement des combats mondiaux, Robert Schuman conçut, au nom du gouvernement français, que la paix mondiale ne pourrait être sauvegardée sans des efforts créateurs qui fussent à la mesure des dangers qui la menaçaient.

Pour la paix, déclara-t-il, il faut une Europe organisée et vivante. Et il ajouta, dans une vue qui paraît aujourd'hui prophétique: « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait . . . ».

Dans ce but, le gouvernement français inspiré par un groupe d'Européens de France rassemblés autour de Jean Monnet, proposait, le 9 mai 1950, une action limitée mais décisive: placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et de l'acier sous une haute autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

Ainsi commencèrent nos solidarités et nos interdépendances, tandis que le Conseil de l'Europe développait, depuis un an déjà, la philosophie d'une Europe plus large . . .

Aujourd'hui que vingt ans ont passé, vous avez souhaité que quelques minutes de cette commémoration soient consacrées au nouveau mouvement de croissance des Communautés européennes, qui ponctue si heureusement le vingtième anniversaire de la Déclaration du 9 mai 1950.

L'élan qui a été donné à La Haye, en décembre 1969, sera sans doute raconté par les historiens de l'Europe, comme l'élément moteur de nouveaux départs. A vrai dire, tout s'annonçait et s'imposait depuis un an déjà. L'année 1968 avait été trop mauvaise, trop décevante: les événements de Prague avaient montré la fragilité de notre paix; nous traversons des

crises monétaires ou sociales; les jeunes générations d'Europe qui n'avaient pas connu les guerres et les privations de liberté, se révélaient insatisfaites des prospérités qu'on leur offrait; le Moyen-Orient s'était enflammé; le sud-est Asiatique continuait une guerre sans fin . . .

Chacun sentait qu'à de telles tensions l'Europe ne pouvait à nouveau répondre que par un bond en avant; elle était préparée, mais elle devait choisir entre la stagnation et le progrès.

Il faut, dès lors, parler de La Haye comme d'un sursaut pareil à celui d'il y a vingt ans, où « des actes hardis et constructifs, mieux que de vaines paroles doivent entraîner des conséquences immenses . . . ».

Nous croyons que les quatre directions choisies par nos chefs d'État ou de gouvernement, lors de la conférence du 6 décembre 1969, ont ce caractère concret: décider l'entrée des Communautés dans leur phase définitive, fixer de nouveaux objectifs de développement interne; se déclarer prêt à l'élargissement c'est-à-dire à l'adhésion de nouveaux pays; proposer la réflexion sur les finalités politiques du traité de Rome et appeler des progrès de l'unification politique.

Voilà, pour reprendre encore les mots de Robert Schuman, ce qu'il est possible aujourd'hui d'édifier « sur les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ».

J'atteste que depuis cinq mois, sur chacune des quatre routes tracées à La Haye, les volontés politiques, d'une égale fermeté au sein de chacun des six États, soutenues par les labours opiniâtres de la Commission, n'ont défailli à aucun moment. Nous avons franchi les défilés les plus étroits du passage à la période définitive; les Communautés maîtresses de leurs propres ressources et de leur budget devront dorénavant répondre à un contrôle mieux aménagé de l'Assemblée européenne. En même temps, les premiers schémas pour le développement interne sont sur le métier. La préparation des négociations d'élargissement va s'achever; les conversations sur l'unification politique sont engagées.

Tel est le mouvement par lequel l'Europe progresse et où les traits de son visage s'affirment autant que sa stature.

De bien des manières, cette Europe économique et sociale acquiert la personnalité politique que nous voulions pour elle aux origines. Il faut

souligner comment sa structure démocratique et parlementaire la distingue heureusement, au fur et à mesure de sa croissance. Fondée comme chacun des États qui la composent, sur le pouvoir du peuple librement exprimé, nous lui voyons transférer maintenant, dans une première étape, depuis les Parlements nationaux vers l'Assemblée européenne, des pouvoirs réels qui ne sauraient aller qu'en se développant. Il est clair aussi qu'à cet égard, il faut saluer les demandes d'adhésion en cours: les longues traditions parlementaires et démocratiques de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande, renforceront les structures démocratiques de l'Europe.

En choisissant ces structures démocratiques qui s'accusent de plus en plus, l'Europe en construction sait qu'elle ne pourrait, sans changer de nature, accueillir en son sein des États possédant des régimes différents; elle constitue ainsi un noyau nécessaire, attractif et solide vers lequel d'autres États, s'ils sont en mouvement vers une démocratie parlementaire, pourront un jour se diriger.

\*

Il n'y a pas de doute que les événements extérieurs des vingt dernières années commandent plus que jamais cette unification européenne: la démesure des responsabilités assumées par les très grandes puissances et finalement leur solitude, l'appel au développement qui parvient sans cesse plus lancinant de l'hémisphère sud, les besoins de rapprochement entre l'Europe occidentale, l'Europe centrale et celle de l'Est.

¶ Tout impose l'existence d'un noyau solide: une Europe démocratique, unie, prospère, ouverte, généreuse. Il n'est pas besoin d'une Europe redoutable à tentations hégémoniques! Sa vocation contemporaine est ailleurs. Il suffit de l'édifier fidèlement selon le modèle final que Robert Schuman lui proposait le 9 mai 1950: « Une Europe où la Ruhr, la Sarre et les bassins français travailleront de concert et feront profiter de leur travail pacifique . . . tous les Européens sans distinction, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, et tous les territoires, notamment l'Afrique, qui attendent du vieux continent leur développement et leur prospérité ».

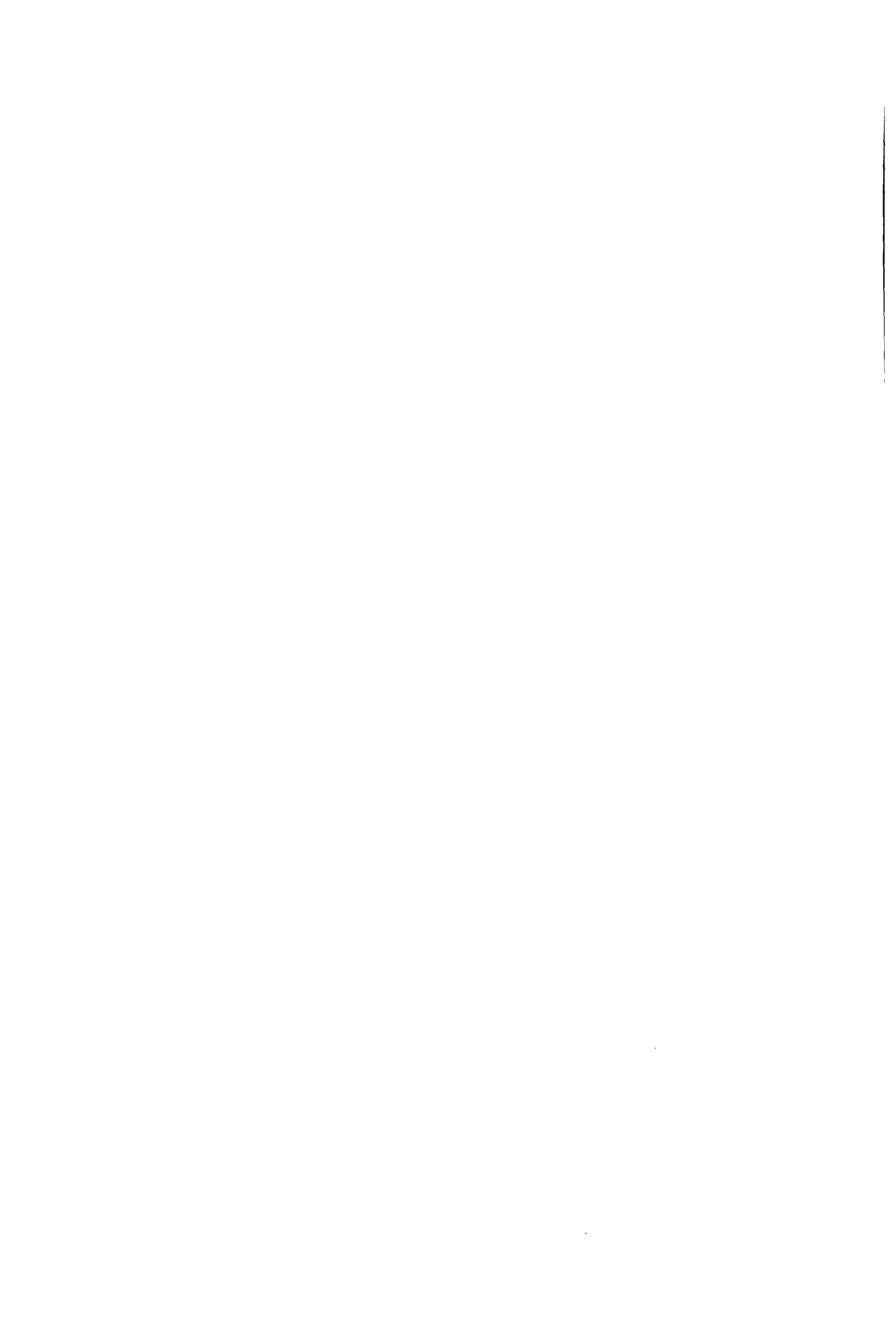
En ce vingtième anniversaire, nous croyons que cette Europe-là est à notre portée: nos fils et nos petit-fils en bénéficieront. La couronne d'adolescents réunis il y a quelques instants autour de la stèle dédiée à Robert Schuman restera, à nos yeux et dans nos souvenirs, l'image d'un avenir européen heureux.





# Allocution

de M. Robert Lecourt,  
président de la  
Cour de justice des  
Communautés européennes



Lorsque la Communauté se souvient, toutes ses institutions, à l'unisson, s'expriment. La plus silencieuse elle-même sort de sa réserve lorsqu'est évoquée l'histoire de ses origines. En sort-elle d'ailleurs quand elle observe, à travers la fuite du temps, la réalisation continue d'un grand dessein dans l'enclos juridique confié à sa garde?

De la rencontre d'un homme et de son époque, tout est parti . . . Une réconciliation, une solidarité, une communauté; c'est-à-dire un but. Mais aussi des institutions et des règles; c'est-à-dire un droit. Et c'est parce qu'à la noblesse de l'objectif a été associé — alors et depuis lors — le réalisme des moyens que, sur la pierre posée un jour de mai 1950, sont venues s'en ajouter d'autres, comme l'attestent encore de récents développements.

Il faut se replacer en 1950 pour juger du caractère novateur de l'entreprise. Il faut se situer en 1970 pour apprécier la charge d'avenir qu'elle recèle.

Peu de générations auront assisté à la naissance d'un droit. C'est le cas de la nôtre. De nouveaux rapports sont apparus entre six États. L'accès à un nouvel ordre juridique a été ouvert à leurs ressortissants. L'impact de ces transformations a pu, certes, provoquer quelques ondes de choc. Les tribunaux les ont généralement absorbées. Aucun ne s'en est épouventé comme d'un séisme juridique . . .

Cependant, il était déjà d'une belle témérité d'imaginer que des États, renonçant à l'absolu de prérogatives souveraines, accepteraient de substituer à leurs propres lois une règle élaborée en commun, directement applicable partout, sous le contrôle des tribunaux de chacun et l'interprétation uniforme d'une juridiction commune. Mais il est encore plus difficilement imaginable qu'un tel système put fonctionner, qu'une législation commune fut possible sur tant de points chauds où tant d'intérêts s'affrontent et qu'elle puisse être uniformément appliquée.

Convenons-en, la novation juridique était de taille! Et considérable l'effort d'adaptation attendu du juge.

Mais avait-on le choix? Dès lors qu'on voulait organiser, non pas une simple zone de libres transactions entre États, mais une réelle unité entre des marchés et une authentique communauté entre des populations, force était bien d'instituer, et une source réglementaire permanente, et des actes ayant force exécutoire, et le contrôle d'une Cour régulatrice. Qui voulait le but, devait vouloir le moyen. L'efficacité commandait donc de s'évader du cadre international classique. C'est ce qui fut proposé aux États en ce 9 mai 1950, ce qu'ils acceptaient un an plus tard, élargissaient en 1957 aux dimensions d'un marché commun, et achevaient, le mois dernier, du moins pour l'essentiel.

Mais, ce faisant, ils avaient créé un droit. Là est la base même de la Communauté. Qui participe à la Communauté épouse son droit.

De fait, ce droit régit aujourd'hui six États et 180 millions de ressortissants.

Une source normative légifère régulièrement pour toute la Communauté; tant même que son activité paraît plus proche de l'inflation que de la pénurie.

La force obligatoire de ses actes est si bien entrée dans les faits que se comptent par centaines les jugements des tribunaux qui les appliquent. Et si certaines disparités se manifestent entre les juridictions nationales, elles sont dues à la plus grande promptitude des unes que ne parvient pas à suivre la suffisante information des autres; tant il arrive à la documentation professionnelle et à l'enseignement du droit d'être en retard sur le train des choses ...

Enfin, les recours à la juridiction communautaire sont devenus si courants que leur nombre s'accroît en même temps qu'ils se diversifient.

Ainsi se développe l'ordre juridique nouveau. Comme il avait été annoncé le 9 mai 1950, il n'a pas surgi « d'un coup » comme une « construction d'ensemble » achevée; il s'est graduellement structuré au moyen de « réalisations concrètes ». Né dans l'audace, il s'enracine dans la prudence d'un développement progressif. Qui voudra poursuivre une solidarité qui ne soit pas de simple façade, ne pourra pas manquer de construire sur cette base.

Si l'on avait craint que les États ne puissent s'incliner devant l'autorité d'une règle commune, l'histoire judiciaire du Marché commun suffirait à rassurer.

Qu'importent quelques procès — une vingtaine en 20 ans — sur l'étendue des obligations des États si, en fin de compte, chacun s'incline devant la force de la loi commune. Là est l'essentiel, et cet essentiel est atteint lorsque, quelques semaines après la constatation d'un manquement, l'État concerné fait savoir qu'il y met fin.

Que représentent une ou deux difficultés judiciaires — sans doute provisoires d'ailleurs — sur la primauté de la règle commune, au regard de ce qui était prévisible après des novations aussi profondes? Il est notable en revanche que les juridictions nationales rivalisent d'émulation pour appliquer le droit nouveau, pressentant à juste titre que leur empreinte sur ce droit se mesurera finalement à l'intensité de leur coopération plus que de leur réserve. Ainsi a-t-on vu, ces derniers mois, une haute juridiction décider de mettre la notion d'ordre public au service du droit communautaire de la concurrence, un État membre évoquer à la barre de la Cour l'existence d'un « ordre public communautaire », et une cour d'appel refuser avec une vigueur exemplaire d'appliquer une loi contraire aux traités qui engagent l'État.

Il aura donc suffi de quelques lignes dans les traités pour mettre en place, en quelques années, et un ordre juridique, et un ordre judiciaire. La confiance du juge national aura fait le reste. L'implantation du droit nouveau est, en grande partie, son œuvre.

Cet esprit de coopération gagne d'ailleurs les justiciables eux-mêmes au point que la Cour est de plus en plus sollicitée par des entreprises pour contribuer à la désignation d'arbitres susceptibles de régler leurs éventuels différends.

Le terrain est donc prêt pour de nouvelles semailles.

Ces réalisations ne constituent-elles pas le plus bel hommage à la mémoire de l'homme qui a pris sur ses épaules la responsabilité de l'acte qui a tout déclenché? Elles ne peuvent cependant être isolées du but décrit en cette déclaration du 9 mai 1950, dont le souvenir nous rassemble.

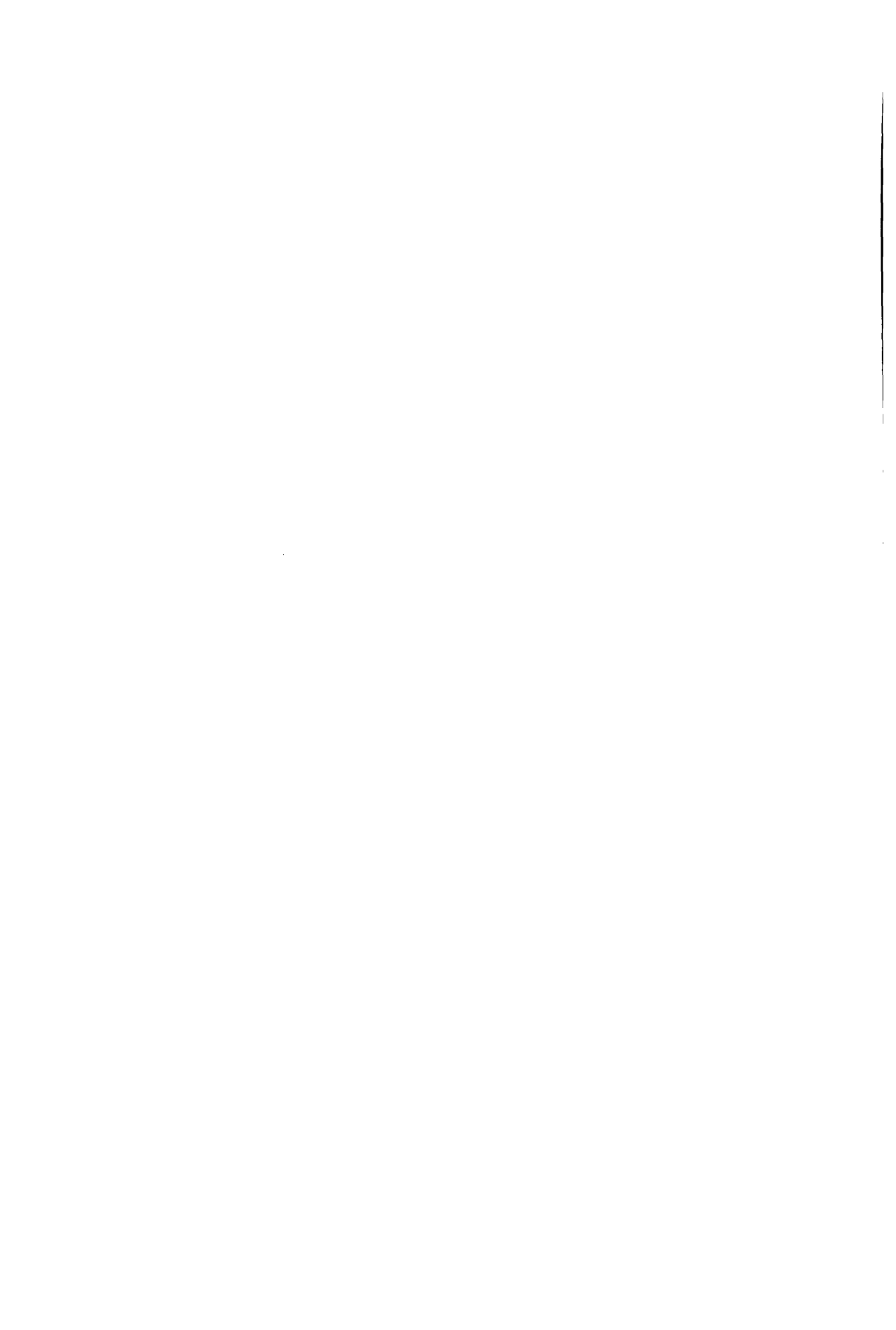
L'association de peuples et d'États qui forme la Communauté ne peut être ramenée au simple jeu de règles juridiques, si heureuses soient-elles, ou à la froide technique d'objectifs matériels, si impérieux soient-ils. Une communauté est une solidarité, elle est donc esprit. Elle tend à insuffler au corps ainsi agrandi de notre civilisation, le supplément d'âme dont parlait Bergson, si perceptible à travers le filigrane des traités qu'il apparaît lié à leur finalité, et associé à leur destin.

# Allocution

du professeur

**Dr. Walter Hallstein**

ancien président de la Commission  
de la Communauté économique européenne,  
président du Mouvement européen





Le jour où, il y a maintenant 12 années, je présentais au Parlement européen, alors présidé par M. Robert Schuman, la Commission de la Communauté économique européenne, je me suis efforcé de définir les caractères de la Communauté européenne en me servant de quatre critères dont j'avais déjà trouvé l'ébauche dans la Grande charte de l'intégration européenne en date du 9 mai 1950. J'ai dit de la Communauté qu'elle était supranationale, politique, démocratique et dynamique.

Si nous voulons mettre à profit la cérémonie d'aujourd'hui pour procéder à un examen de conscience — et je crois que nous ne pourrions mieux honorer le souvenir de Robert Schuman et ses idées qu'en procédant à une telle autocritique — nous devons, je pense, nous référer à nouveau à ces quatre critères.

Le caractère supranational ne fait plus aujourd'hui l'objet d'aucun doute. La Communauté ne peut pas être considérée comme un simple faisceau d'arrangements internationaux conclus par les États intéressés. Elle constitue une personnalité autonome dans la vie politique de l'Europe et du monde, différente, et indépendante de ses membres. Cependant, elle n'entraîne pas pour autant la disparition des États qui l'ont fondée, comme beaucoup l'avaient craint. Ces États survivent en tant que membres de la Communauté. La conception qui nous a permis au départ de parvenir à ce résultat est celle de la fédération.

Pourtant, l'État national absolument souverain s'était fortement implanté en Europe au cours des deux derniers siècles, et c'est ce qui explique que cette évolution ne s'est pas réalisée sans rencontrer certaines résistances de la part des idéologies nationales. Au demeurant, ce combat n'est pas encore terminé. Nous trouvons encore des traces de l'ancien dogme dans la tendance qui s'est manifestée au cours des dernières années au sein du Conseil de ministres, d'éviter le vote majoritaire qui est cependant prévu de façon claire et obligatoire par le traité. Remettre en valeur cette règle du traité est donc une des tâches les plus importantes parmi celles que doit accomplir la Communauté dans le domaine qui lui est imparti par sa constitution.

De même, la nature politique de la Communauté est maintenant reconnue par tous. Sans parler de son utilité considérable sur les plans économique et social, il est clair que son ultime finalité est de nature politique: assurer la paix à l'intérieur et vers l'extérieur et rétablir le principe de la participation et de la coresponsabilité dans la politique mondiale. Politique est également son objet: législation européenne et politique européenne. Politiques sont ses institutions qui ont été conçues en prenant pour modèle les mécanismes de type fédéral prévus par les constitutions nationales. Politique est finalement son action la plus importante: le transfert progressif des responsabilités en matière de politique internationale.

Cependant, cette qualité politique reste limitée à la partie la plus importante de la politique intérieure — la politique économique et sociale — ainsi qu'à la politique du commerce extérieur. L'extension à d'autres domaines politiques, notamment la politique étrangère et la politique en matière de défense est souhaitable et d'ailleurs prévue. Il faut espérer que cette extension, compte tenu des décisions qui ont été prises à l'occasion de la conférence au sommet de La Haye, sera réalisée sans retard et ne se bornera pas dès le départ à un accord plus ou moins vague sur une procédure de consultations.

Dès le départ, le caractère démocratique de la Communauté n'était pas suffisamment marqué, il était pour ainsi dire sous-développé, et c'est ainsi qu'il est demeuré, contrairement à l'intention initiale des fondateurs. Il est vrai que les membres du Parlement européen sont élus au suffrage direct mais, au premier stade, pour siéger au sein de leurs parlements nationaux, et c'est ainsi qu'au cours des campagnes électorales, ce sont les thèmes nationaux qui pèsent sur la décision. Il nous faut donc une campagne électorale à l'échelle européenne afin de personnaliser, de dramatiser et de démocratiser la politique européenne. Il faut qu'une décision définitive soit enfin prise sur les anciennes propositions du Parlement européen visant à organiser des élections européennes au suffrage direct. Il faut en outre que ses compétences, qui viennent d'être renforcées par l'attribution d'un pouvoir de contrôle budgétaire, soient encore plus étendues: il doit obtenir de participer véritablement à l'exercice du pouvoir législatif, et non plus seulement à titre consultatif, de même qu'il doit prendre part à la désignation de l'exécutif. Plus le nombre des problèmes politiques relevant de la compétence communautaire s'accroît, plus le rôle du Parlement doit être renforcé.

Il reste donc encore beaucoup à faire si l'on veut mener à bien ce programme européen ambitieux et rigoureux. Il nous faudrait désespérer si nous ne pouvions être absolument sûrs de la quatrième qualité de notre Communauté, qui est aussi la plus caractéristique, à savoir la dynamique qui lui est propre. Cette force motrice ne nous a jamais abandonnés. Malgré les résistances et les obstacles et à travers certaines périodes de fatigue, de découragement et de manque de foi, elle nous a rapprochés étape par étape de notre objectif final: l'unité politique de l'Europe.

Cette dynamique n'est pas une force magique et automatique. Ce mot ne sert, parmi d'autres, qu'à exprimer la volonté irréductible des peuples européens de partager une communauté indissoluble de destins. Mais cette volonté ne tire pas seulement sa force du simple bon sens: de la constatation que nos intérêts sont communs. Elle prend ses racines les plus profondes dans nos propres cœurs: après des siècles de conflits générateurs de sang et de larmes, nous sommes enfin devenus des amis. Et c'est pourquoi nous atteindrons notre objectif.



# Allocution

de M. Albert Coppé,  
membre de la Commission  
des Communautés européennes,

président d'honneur des Amis de  
Robert Schuman



## I

Ce n'est pas faire tort à la mémoire de Robert Schuman que de mettre en lumière les grandes forces qui, dans l'opinion publique, ont été à l'arrière-plan de son action européenne. Notre histoire commune, la conviction qu'une nouvelle guerre en Europe doit être rendue impossible, la réconciliation franco-allemande, l'espoir que des intérêts communs et une action commune rapprocheraient nos nations: sans cet arrière-plan dans l'opinion publique, la déclaration de Schuman le 9 mai 1950 aurait été un cri dans le désert. Tout cela est suffisamment connu.

Ce qui, peut-être, risque d'être oublié, c'est la connaissance et la conscience des principales phases que nous pouvons distinguer dans l'histoire encore brève de l'intégration européenne. Il y a eu sans aucun doute des périodes marquées par plus d'intensité dans ce domaine. J'aperçois quatre périodes caractérisées par un effort plus intense, et dont l'esprit est resté agissant durant les mois et les années maigres qui ont suivi.

- a) La période comprise entre le congrès de La Haye en 1948 et la création de la CECA en 1952.
- b) Les périodes de préparation aux conférences de Messine en 1955 et de Val Duchesse en 1956 ont été également des périodes d'effort intense pour la construction de l'Europe.
- c) La période de la première négociation pour l'extension de la Communauté par l'adhésion de la Grande-Bretagne en 1961 a été marquée elle aussi par une activité européenne intense.
- d) Enfin, la période qui a suivi l'annonce de la conférence au sommet de La Haye a éveillé pour la quatrième fois dans l'opinion publique un intérêt considérable, qui ne peut guère se comparer qu'à l'enthousiasme des débuts, en 1950.

Durant les années maigres, l'idée européenne a vécu chaque fois sur les réserves de dynamisme héritées des « années grasses ».

## II

Quel a été le chemin parcouru entre temps? Avant qu'il ne soit trop tard, il est bon que les vétérans évoquent encore une fois en 1970 tout ce qui a changé dans l'opinion publique depuis 1950. Ceux qui ont vécu l'année 1950 ont peine à croire aux faits dont ils ont été les témoins, bien que nous sachions que les plus jeunes s'impatientent de la lenteur des progrès de l'unification européenne.

a) En premier lieu, l'opinion publique s'est familiarisée avec les institutions européennes. Des décisions à la majorité ont été prises, trop rares il est vrai pour rendre très efficace notre processus de formation communautaire des décisions. Il semble que le terme de supranationalité n'ait jamais réussi à devenir très populaire. L'expression d'« exercice communautaire de pouvoirs de souveraineté » paraît pouvoir être acceptée plus aisément.

b) En second lieu, les masses ont pris un intérêt constamment accru à notre unité économique. Tel a été surtout le cas dans les pays du Benelux, parmi les employeurs, les travailleurs et les jeunes agriculteurs de nos six pays.

c) Il n'est plus possible de rester aveugle devant l'intérêt croissant en faveur de l'unité politique, intérêt qui, en 1950, n'était présent que dans les milieux intellectuels, et encore, surtout parmi les historiens. Il ressort de sondages d'opinion effectués récemment qu'en France, 66% des personnes interrogées voteraient pour un chef d'État étranger si son programme leur paraissait mériter la préférence sur ceux de ses concurrents.

Le sondage d'opinion effectué en Belgique à l'initiative des « Amis de Robert Schuman » a fourni encore d'autres résultats remarquables. 81% des personnes interrogées ayant émis une opinion se sont prononcées en faveur d'un Parlement européen élu au suffrage direct, et 5% seulement choisiraient à tout prix pour le Parlement européen un candidat de leur propre pays.

d) Le fait que nos six pays soient de plus en plus dépendants les uns des autres dans le domaine économique nous paraît passer au second plan. Il se peut aussi qu'un tel fait ne contribue pas aussi directement à la forma-



tion de l'opinion publique. Toutefois, celle-ci en prend nettement conscience durant les périodes de malaise caractérisé. C'est pour ainsi dire la charpente d'acier en laquelle les habitants de la maison placent leur confiance quand l'édifice tremble.

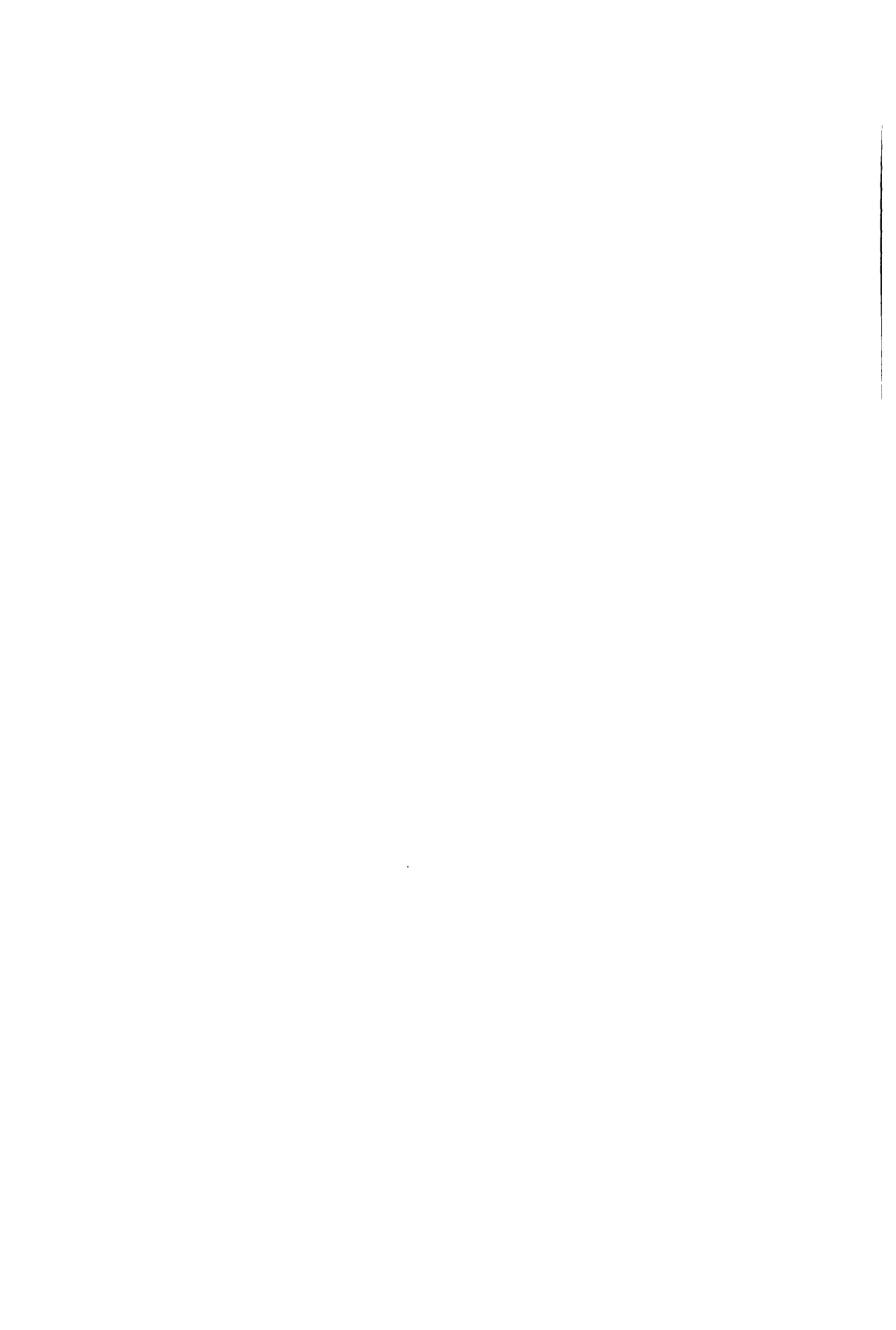
### III

Mais le jour n'est pas loin où l'opinion publique européenne ne se satisfera pas d'un sondage d'opinion, mais exigera de dire son mot. Je tiens à attirer une fois de plus l'attention sur les réactions de la jeunesse. Un certain nombre de colloques nationaux des jeunes qui ont abouti au colloque européen de la jeunesse de juin dernier ont fait apparaître nettement trois faits.

- 1) La jeunesse est remarquablement bien informée sur les problèmes sociaux et économiques fondamentaux de notre temps. C'est là en soi un résultat réconfortant. Notre jeunesse cherche une solution de rechange aux structures actuelles, qui ont cessé de la satisfaire.
- 2) La jeunesse désire être présente là où des décisions sont prises.
- 3) La jeunesse a déjà accompli le grand bond dans le processus de « spill-over ». La priorité de l'« économique » en tant que ligne de moindre résistance n'a pas mordu sur elle. La jeunesse n'accepte plus l'isolement dans les aspects purement économiques.

L'impatience de la jeunesse à aller de l'avant ne doit pas déconcerter les vétérans. Elle est la récompense de ceux qui, il y a 20 ans, ont choisi la voie de l'intégration économique, non seulement parce que c'était la ligne de moindre résistance, mais aussi parce que c'était la voie de l'éducation politique aboutissant à la formation de décisions sur le plan européen, communautaire, commun. Cette éducation a donné des résultats inespérés. En un jour comme celui-ci, nous pouvons sans doute nous en réjouir en commun.

Il reste sans doute beaucoup à faire dans le domaine de l'information ; cela ressort à mon avis du fait qu'à la question de l'opportunité d'élections européennes au scrutin direct, 40% des personnes interrogées se sont déclarées sans opinion. C'est là sans doute le chiffre le plus intéressant du sondage d'opinion effectué récemment auprès de notre jeunesse étudiante. Il est vrai qu'il n'est guère réjouissant.





8319

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

5029/2/70/1